



Communiqué

Date: 28.06.2023

Embargo: jusqu'au début de la conférence de presse

Adoption du budget 2024 mis au point: ouverture de la consultation relative au train de mesures d'allégement 2025

Lors de sa séance du 28 juin 2023, le Conseil fédéral a adopté les chiffres du budget 2024 avec plan intégré des tâches et des finances (PITF) 2025-2027. Grâce aux vastes mesures d'assainissement décidées ce printemps, le budget 2024 respecte les exigences du frein à l'endettement. Le Conseil fédéral doit cependant solliciter à nouveau des dépenses extraordinaires. Par ailleurs, il a ouvert la procédure de consultation relative au train de mesures d'allégement 2025, qui porte sur les dépenses liées. Les années du plan financier posent toujours un enjeu majeur, car elles affichent des déficits pouvant atteindre 1,2 milliard.

Estimées à 83 milliards, les **recettes** de la Confédération prévues dans le cadre du **budget 2024** croissent de 2,1 % par rapport au budget de l'année précédente. Cette progression est essentiellement due au relèvement du taux de TVA en faveur de l'AVS et à la forte hausse escomptée pour le produit de l'impôt sur le bénéfice. Mais contrairement au budget 2023, aucune distribution supplémentaire du bénéfice de la Banque nationale suisse n'est prévue (- 1,3 milliard). Abstraction faite des suppléments de recettes issus des modifications fiscales, la croissance des recettes correspond à l'évolution attendue de l'économie nominale de 2022 à 2024.

Les **dépenses** s'accroissent de 4,1 %, affichant ainsi une progression presque double de celle des recettes, notamment en raison de la réforme AVS 21 et de l'apport en capital destiné aux CFF, mais aussi à cause de la hausse des intérêts de la dette et des dépenses de l'armée. En dépit des mesures d'allégement, la Confédération dépensera, en 2024, jusqu'à 3,5 milliards de plus que durant l'année en cours. Les dépenses budgétisées s'élèvent à 89,7 milliards de francs au total.

Comme cela était déjà le cas entre 2020 et 2023, ce montant comprend d'importantes dépenses extraordinaires. Le Conseil fédéral présente en effet des **besoins de financement extraordinaires** requis pour assurer les versements aux cantons en faveur des personnes à protéger en provenance d'Ukraine (statut S; 1,2 milliard), accorder un apport en capital aux CFF (1,2 milliard) et, comme l'année précédente, financer le mécanisme de sauvetage – non encore sollicité – destiné au secteur de l'électricité (4 milliards). Compte tenu de ces dépenses extraordinaires, le déficit de financement atteint 6,7 milliards de francs. Selon les prévisions actuelles, il est cependant peu probable que le secteur de l'électricité ait recours au mécanisme de sauvetage.

Le budget ordinaire affiche un **déficit de financement** de 0,5 milliard. Comme le frein à l'endettement autorise un déficit d'un demi-milliard pour des raisons conjoncturelles, ses exigences sont néanmoins respectées. D'un montant de 5 millions, la marge de manœuvre subsistante (solde de financement structurel) reste toutefois extrêmement ténue.

Pour assurer l'équilibre du budget 2024, le Conseil fédéral a apporté d'ultimes corrections de faible ampleur. Il a ainsi réduit de 15 millions l'apport au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) prévu pour 2024. Néanmoins, ce dernier bénéficiera de recettes supplémentaires de 120 millions grâce à un effet unique en relation avec la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations. Par ailleurs, le Conseil fédéral renonce à mettre en œuvre dans le budget la décision du Conseil des États d'augmenter de 2 millions par an l'apport au fonds de développement régional, car celui-ci dispose de moyens suffisants s'élevant à environ 1 milliard.

En milliards de francs	B 2023	B 2024	PF 2025	PF 2026	PF 2027
Recettes ordinaires	79,8	82,8	84,7	88,6	90,2
Dépenses ordinaires	80,5	83,3	85,4	89,0	91,4
Solde de financement ordinaire	-0,7	-0,5	-0,8	-0,3	-1,2
Solde de financement structurel (frein à l'endettement)*	0,2	0,0	-0,7	-0,3	-1,2
Recettes extraordinaires	1,6	0,2	0,2	0,1	0,1
Dépenses extraordinaires	5,7	6,4	4,0	4,0	0,0
Solde de financement	-4,8	-6,7	-4,6	-4,3	-1,2

* corrigé des effets de la conjoncture

Le Conseil fédéral adoptera le message concernant le budget 2024 avec PITF 2025-2027 à la fin du mois d'août 2023.

Propositions de mesures portant sur les dépenses liées

Selon les estimations actuelles, le Conseil fédéral s'attend à des déficits de financement structurels allant de 0,3 à 1,2 milliard pour les années 2025 à 2027 du plan financier, bien qu'il ait ouvert aujourd'hui la procédure de consultation relative au projet de train de mesures d'allègement 2025. En mettant sur pied ce train de mesures, il applique la décision prise le 29 mars 2023 d'obtenir des allègements budgétaires également du côté des dépenses liées. Ces allègements comprennent notamment la réduction de 250 millions par an entre 2025 et 2029 de la contribution fédérale à l'assurance-chômage (AC) et la diminution, de 1,1 point de pourcentage au maximum, de la part des cantons au produit de l'impôt fédéral direct. Les incertitudes concernant les années suivantes restent élevées et de nouvelles mesures de correction budgétaire pourraient encore être nécessaires. Le Conseil fédéral veillera en particulier à accroître la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour faire face aux défis à venir. En outre, il examinera, d'ici à la fin de l'année, les possibilités de financer des mesures de promotion de la place économique à partir de 2026 au moyen des recettes supplémentaires issues de l'imposition minimale de l'OCDE.

Renseignements:

Philipp Rohr, Communication de l'Administration
fédérale des finances AFF
n° tél. +41 58 465 16 06, kommunikation@efv.admin.ch

Département responsable:

Département fédéral des finances DFF

Sous www.dff.admin.ch, le présent communiqué est complété par les documents suivants:

- Aperçu de l'évolution des recettes et des dépenses
- Questions et réponses
- Présentation

Communiqué

- Rapport explicatif relatif aux mesures visant à alléger les finances fédérales à partir de 2025
- Projet de loi fédérale sur des mesures visant à alléger les finances fédérales à partir de 2025
- Vue d'ensemble
- Lettre aux cantons
- Lettre aux organisations
- Liste des destinataires